

- Département de l'Isère -



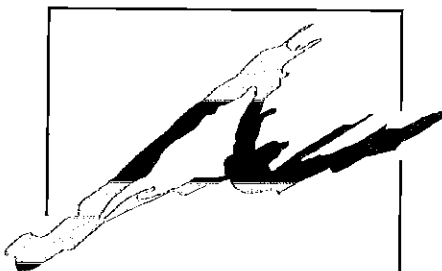
COMMUNE DE LE TOUVET

700 Grande Rue -38660 LE TOUVET
Tél: 04 76 92 34 34 – Fax: 04 76 92 34 30
E. Mail: mairie@letouvet.com

**TRAVAUX POUR L'EXPLOITATION DU FORAGE DE
LA FRETTE, LE TRAITEMENT DES EAUX POMPEES
ET L'ALIMENTATION DU RESERVOIR DES ROUMES
LOT N°3 : CLOTURES / PORTAILS**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
(Procédure Adaptée Type ouvert – Art 28 du CMP)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES



ALP
E T U D E S
Ingénieurs – Conseils

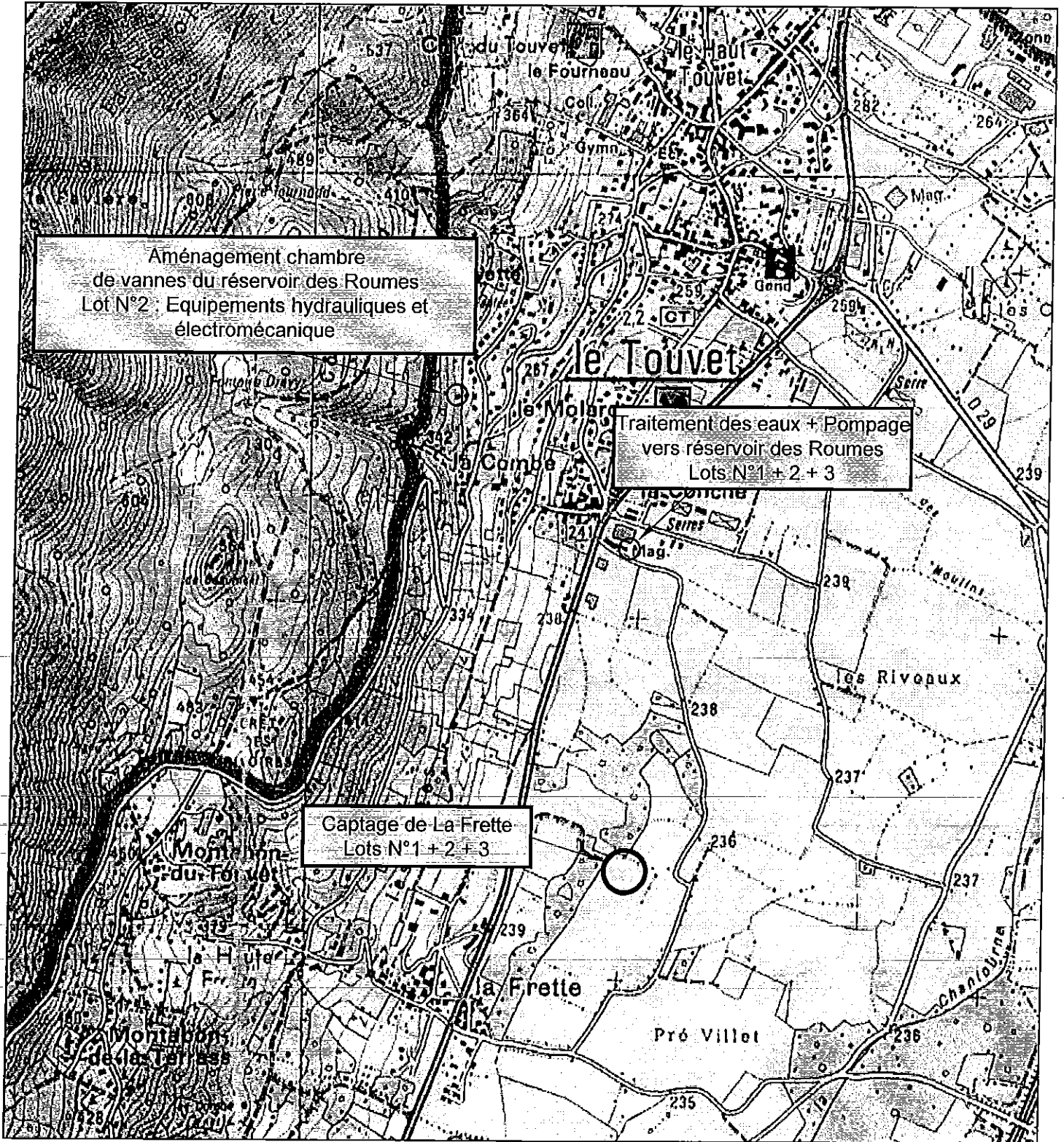
Bureau d'Études Techniques
137, rue Mayoussard - CENTR'ALP
38430 MOIRANS

*Dossier 570-01
Janvier 2010*

Tél. : 04 76 35 39 58
Fax : 04 76 35 67 14
E.mail : alpetudes@alpetudes.fr

Exploitation du forage de La Frette avec traitement des eaux pompées pour alimentation du réservoir des Roumes

Plan de situation



Echelle: 1/15.000°

A – DISPOSITIONS GENERALES

1 - Objet du Marché

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) fixe les modalités techniques à respecter pour exécuter

LES TRAVAUX POUR L'EXPLOITATION DU FORAGE DE LA FRETTE, LE TRAITEMENT DES EAUX POMPEES ET L'ALIMENTATION DU RESERVOIR DES ROUMES

LOT N°3 : CLOTURES / PORTAILS

L'ensemble de ces travaux est réalisé pour le compte de la Commune de LE TOUVET, maître d'ouvrage.

Pour l'exécution des travaux, l'Entrepreneur sera tenu de se conformer aux mesures particulières de sécurité et de protection de la santé prescrites par la réglementation en vigueur sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Dans la mesure où il n'y aura pas de coactivité sur le chantier et que son importance est inférieure au seuil réglementaire, le Maître d'ouvrage n'a pas mandaté de coordonnateur SPS.

2 - Consistance des travaux

Le présent marché comprend notamment :

2 - 1. Préparation du chantier

- Visite préalable en présence du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre
- Installation sommaire de chantier
- Coordination avec les autres entreprises devant intervenir sur le site

2 - 2. Consistance des travaux

Captage de LA FRETTE

- La fourniture et la pose de clôture typa "panneau grillagé rigide" couleur vert, de maille environ 20cm x 5cm, Hauteur 180cm minimum; entraxe entre support ≈ 250cm
- La fourniture et la pose d'un portail d'entrée métallique 2 vantaux de 2.00m de large x 1.80m de haut chacun y compris serrure de sécurité type "DENY" + 3 clés + arrêts de porte assurant le blocage en position ouverte.
- Repliement des installations et nettoyage générale de l'emprise du chantier

Site de traitement des eaux pompées

- La fourniture et la pose de clôture typa "panneau grillagé rigide" couleur vert, de maille environ 20cm x 5cm, Hauteur 180cm minimum; entraxe entre support ≈ 250cm
- La fourniture et la pose d'un portail d'entrée métallique 2 vantaux de 2.00m de large x 1.80m de haut chacun y compris serrure de sécurité type "DENY" + 3 clés + arrêts de porte assurant le blocage en position ouverte.
- Repliement des installations et nettoyage générale de l'emprise du chantier

3 - Vigilance particulière

- L'entreprise devra intervenir dans le périmètre immédiat du captage de LA FRETTE: les consignes de sécurité liées à l'exploitation de ce site devront être respectées à la règle.

4 - Dégradations causées aux voies publiques ou privées utilisées

L'entreprise prendra toutes dispositions pour éviter de causer des dégradations aux voies utilisées au cours de l'exécution des travaux.

Dans le cas où des dégradations (ou salissures) seraient commises par l'entrepreneur, par ses sous-traitants ou ses fournisseurs, elles devront être réparées (ou nettoyées) par les soins et aux frais de l'entrepreneur dans le délai fixé par le Maître d'œuvre ou le service gestionnaire de la voirie intéressée.

5 - Riverains

Dans l'établissement de ses prix, l'entreprise devra prendre en compte les contraintes relatives à la proximité d'habitations dans l'enceinte et à proximité du chantier. Les accès aux propriétés des riverains devront être accessibles CHAQUE SOIR et CHAQUE VEILLE DE WEEK END.

6 - Travaux étrangers à l'entreprise

L'entrepreneur ne pourra se prévaloir des sujétions de toutes natures et des retards qui pourraient résulter de chantiers de travaux voisins étrangers à l'entreprise, ni pour éluder les obligations de son marché, ni pour élever aucune réclamation envers le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

7 - Travaux présentant des difficultés particulières

Lorsqu'en cours d'exécution, l'entrepreneur estimera qu'un travail présente des difficultés spéciales non prévues au présent CCTP, il devra sous peine de forclusion en présenter l'observation écrite au délégué du représentant légal du maître d'oeuvre dans un délai de cinq jours et demander la constatation contradictoire des quantités et natures d'ouvrage sur lesquels porteraient des difficultés sans toutefois que ces constatations puissent préjuger de la suite qui sera donnée à l'observation de l'entrepreneur.

8 - Travaux imprévus

Sur l'ordre et les instructions du délégué du représentant légal du maître de l'ouvrage et/ou du maître d'oeuvre, l'entrepreneur est tenu d'assurer l'exécution de tous les travaux imprévus qui pourraient survenir.